

CAPL n°3 du 22/06/2017

MOUVEMENT DE MUTATION AU 01/09/2017

Siégeaient pour la CGT : Christophe COLDEFY, Annabelle DAGUERRE, Serge LAYBROS, Nathalie MONDOR, et Régine JULLIOT-VEYRIERE (en tant qu'expert)

A l'ordre du jour

- Approbation du PV de CAPL du 24/01/2017
- Mouvement local de Mutation des agents C au 01/09/2017
- Approbation du nouveau règlement intérieur applicable à la CAPL

Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Présidente ,

L'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République fait peser de lourdes menaces sur notre Administration.

Il annonce vouloir supprimer 120 000 postes de fonctionnaires et il est à craindre que la DGFIP, déjà exsangue, soit mise lourdement à contribution.

Le report d'une année de la mise en place du prélèvement à la source ne fera que retarder l'échéance !

C'est dans ce contexte que nous examinons le projet de mouvement local de la catégorie C au 1^{er} septembre 2017.

Après cette CAPL, 8 emplois ne seront toujours pas pourvus. Le déficit de cadres C sur le département demeure de - 4.

Les services n'en peuvent plus et la corde est prête à craquer dans nombre d'entre eux.

Par ailleurs, entre 2016 et 2017, le nombre de RAN est passé de 565 à 520. En clair, 45 RAN ont disparu des écrans-radar et au final, c'est le choix à une affectation géographique plus fine dès le mouvement national qui est remis en cause.

Le projet de mouvement général faisait ressortir un déficit de 3058 agents dont 2102 postes vacants en province. Voilà pourquoi la CGT exige le recrutement de la totalité de la liste complémentaire immédiatement.

Depuis 2002, ce sont 35000 postes qui se sont évaporés à la DGFIP.

Cette situation génère stress, souffrance au travail et difficultés croissantes pour exercer nos missions. Dans ce contexte, la catégorie C est la première touchée !

En effet, c'est elle qui a supporté la part la plus importante des suppressions d'emplois. Elle est aussi particulièrement impactée par la non-revalorisation du point d'indice et le blocage des déroulements de carrière.

La CGT insiste sur la gravité de la situation et exige l'arrêt des restructurations - notamment la fermeture des trésoreries de proximité – et l'arrêt des suppressions d'emplois qui remettent en cause l'accès au service public, notamment dans les territoires déjà fragilisés comme c'est le cas dans le monde rural.

La CGT s'oppose vivement au nouveau règlement intérieur qui réduit les droits des représentants du personnel et, à travers eux, ceux de tous les agents. Le temps de préparation et de restitution est réduit à la portion congrue. De plus, hypocrisie supplémentaire, l'administration refuse désormais de rembourser les frais de déplacements et de repas des élus suppléants.

Cette CAPL avait pour objet d'examiner le projet de mouvement local de la catégorie C au 1^{er} septembre 2017. Il se traduisait par l'arrivée réelle dans le département de seulement 4 agents, bien loin « d'éponger » le déficit chronique de cadres C à la DGFIP.

18 postes étaient à pourvoir. A l'issue du mouvement, 8 sont toujours vacants !

Des demandes de mutations internes n'ont hélas pas obtenu satisfaction.

Deux collègues rejoignent le SPF (Odile Calmejane et Jean-Louis Genty), conséquence de la fusion du service Enregistrement avec la conservation des hypothèques.

Clémence Mollar voit son affectation confirmée sur le SIP de Figeac.

Deux agents sont nommés sur le SIP de Cahors (Marie-Christine Rouyer et Emilie Lo Re) et les deux collègues ALD (Jérôme Lefranc et Laurent Chauvet) y restent affectés. Un agent ALD (Franck Lefebvre) rejoint également le SIP de Cahors.

Un nouvel agent contractuel (Hélène Megret) rejoint la trésorerie de Souillac et un autre en fin de stage (Bruno Soulier) se voit attribuer la trésorerie de Figeac.

La TP Cahors verra l'arrivée d'une nouvelle collègue (Véronique Fayol Verhaeghe). Quant aux trois collègues ALD positionnées en Direction (Martine Blanie, Marie-Jeanne Viscogliosi et Annie Planard), leur situation est reconduite .

Les élus CGT sont également intervenus pour défendre le dossier d'un agent en souffrance au travail. Suite au débat, précédé d'un suivi du dossier préalable à la CAPL, et à notre argumentation une solution a été trouvée. Sans être entièrement satisfaisante elle a au moins le mérite de sortir la collègue d'une situation devenue invivable et destructrice.

Concernant le nouveau règlement intérieur applicable en CAPL, nous l'avons bien entendu dénoncé. En ne donnant plus aux élus la possibilité d'accomplir pleinement leur mission dans des conditions acceptables, c'est l'ensemble des droits des agents de ce département qui sont attaqués ! Injustice sur laquelle nous reviendrons prochainement ...

Commentaire de la CGT :

Tout en se réjouissant pour les collègues qui ont obtenu satisfaction les élus CGT ont voté contre le mouvement global. En effet celui-ci n'a pu répondre à l'attente de tous les agents, et laisse trop de postes à pourvoir ! Ces vacances de postes enfoncent toujours plus les services dans des difficultés sans fin pour parvenir à exercer correctement leurs missions.